

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU JBM

Les membres du Jeune Barreau de Montréal (JBM) sont convoqués à sa prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra **JEUDI LE 18 MAI 2017, À COMPTER DE 17 H 30, À L'AUBERGE SAINT-GABRIEL**, située au 426, rue Saint Gabriel, à Montréal. L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 mai 2016
4. Réception des états financiers pour l'exercice 2016-2017
5. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2017-2018
6. Dépôt du rapport annuel du Président et des administrateurs
7. Ratification des gestes posés par le Conseil d'administration durant l'exercice 2016-2017
8. Communication du résultat des élections
9. Mot du Président élu pour l'exercice 2017-2018
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Les membres du JBM auront alors l'occasion de poser toute question pertinente à l'égard du rapport des administrateurs, des états financiers ou des affaires du JBM. Seuls les membres votants ont le droit de soumettre une proposition lors de l'assemblée générale. Le texte de toute proposition d'un membre votant sur un sujet qui n'est pas déjà prévu à l'ordre du jour doit être transmis au secrétaire-trésorier au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.



JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR OF MONTREAL

AVIS D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JBM

Les membres du Jeune Barreau de Montréal (JBM) sont avisés par la présente que trois scrutins distincts seront tenus du **11 MAI 2017, 24 H 01, AU 18 MAI 2017, 16 H 30, INCLUSIVEMENT** afin d'élire les candidats aux postes suivants (entre parenthèses le nombre de sièges disponibles): Président (1), Vice-président (1) et administrateur (12). Une personne ne peut se porter candidate qu'à un seul poste.

Tout membre, votant ou non, du JBM peut soumettre sa candidature au poste d'administrateur. Seul un membre votant peut soumettre sa candidature au poste de Vice-président. Seul un membre votant ayant déjà siégé au Conseil d'administration pendant un mandat complet peut être candidat au poste de Président. En l'absence d'une telle candidature, seul un membre votant peut être candidat au poste de Président.

Est membre votant du JBM, tout avocat assermenté le ou après le 1^{er} mai 2007 et dûment inscrit au tableau de l'ordre du Barreau du Québec, section de Montréal. Est membre non votant du JBM tout membre du Barreau du Québec qui a été assermenté depuis au plus 10 ans au 1^{er} mai 2007, qui n'est pas membre à la section de Montréal, mais qui remplit les formalités d'adhésion et paye, au 1^{er} mai 2017, la cotisation annuelle du JBM.

Les bulletins de candidature sont disponibles sur demande auprès de la Directrice générale (sbeaulieu@ajbm.qc.ca). Ils doivent être retournés dûment complétés et signés par le candidat de même que par dix autres membres votants du JBM, à l'attention du président d'élection entre les 45^e et 21^e jours précédant la clôture de la période de scrutin, soit **DU 3 AVRIL AU 27 AVRIL 2017, 17 H**, aux coordonnées suivantes :

445, boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03

Montréal (Québec) H2Y 3T8

Courriel : sbeaulieu@ajbm.qc.ca

Télécopieur : 514-954-3496

À compter du 30 avril 2017, sera affichée, sur le site Internet du JBM, la liste des candidats (si le nombre de candidatures valides reçues excède le nombre de sièges à combler) ou des élus par acclamation, selon le cas, aux postes d'administrateur, de Vice-président et de Président du JBM.

Dans le premier cas, l'élection aura lieu par vote électronique, en utilisant un système sécuritaire et confidentiel géré par un tiers qui aura été choisi par le Conseil d'administration.

Seuls les membres votants en règle du JBM, au plus tard à l'heure de clôture de scrutin, auront droit de vote lors de l'élection.

AVIS DONNÉS À MONTRÉAL (QUÉBEC), CE 3 FÉVRIER 2017

M^e Frédérick Carle
Président d'élection

M^e Émile Langevin
Secrétaire-Trésorier